

## Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021

En application de l'article 1er dudit arrêté modificatif, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183€ HT pour l'année 2023 en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique.

Ces mêmes annonces sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## MARCHE PUBLIC



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Objet du marché : **Réfection des sanitaires et fermeture du préau au collège Sévigné à MAYENNE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur - Service auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus: Conseil départemental de la Mayenne - DAJ - Service juridique, marchés publics et assurances - 39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL - Tél. : 02 43 66 53 36 - Courriel : [sjmpa@lamayenne.fr](mailto:sjmpa@lamayenne.fr) - adresse internet : <http://www.lamayenne.fr> - Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.lamayenne.fr>

Caractéristiques principales :  
- Procédure : procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique).  
- Type de contrat : marché ordinaire  
- Variantes : interdites.  
- Allotissement : 8 lots désignés ci-dessous :  
Lot n° 01 : Gros-œuvre  
Lot n° 02 : Menuiseries extérieures  
Lot n° 03 : Menuiseries intérieures  
Lot n° 04 : Cloisons - Doublage - Plafonds suspendus  
Lot n° 05 : Électricité  
Lot n° 06 : Plomberie - Sanitaires  
Lot n° 07 : Carrelage - Faïence  
Lot n° 08 : Peinture  
Date limite de réception des offres : 2 juin 2023 à 12h  
Conditions pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Dossier de consultation disponible gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.lamayenne.fr>  
Date d'envoi du présent avis à la publication : 2 mai 2023

## DIVERS

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**EF DIFFUSION**  
SASU au capital de 1 €  
Siège social : 7 rue Pierre-Jean Chapron 53340 VAL-DU-MAINE  
RCS LAVAL 848391421

Par décision de l'associé Unique du 01/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/06/2022, il a été nommé liquidateur(s) M BEN ASKAR Abdel-Hafid demeurant au 7 rue Pierre-Jean Chapron 53340 VAL-DU-MAINE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de LAVAL.



### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**GARNIER**  
Société en nom collectif en liquidation au capital de 50 000 euros  
Siège social : 29 Place du Rassemblement du 28 juillet 44  
53190 FOUGEROLLES DU PLESSIS  
Siège de liquidation : La Brosse 50600 LES LOGES MARCHIS  
802 966 473 RCS LAVAL

L'Assemblée Générale réunie le 1<sup>er</sup> avril 2023 au La Brosse 50600 LES LOGES MARCHIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Gilbert GARNIER, demeurant La Brosse 50600 LES LOGES MARCHIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur

### DUREE

**MALMONDE**  
Exploitation agricole à responsabilité limitée  
Société civile au capital de 208 000,00 euros  
Siège social : Lieudit Malmonde BIERNE 53290 BIERNE-LES-VILLAGES  
531 345 700 RCS LAVAL

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023 a décidé de proroger la durée de la société de 86 ans pour la porter de 13 ans à 99

ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance

### AVIS DE MODIFICATION

**LE RELAIS DES AVALOIRS**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social :  
Le Bourg 53370 BOULAY-LES-IFS  
914 675 046 RCS LAVAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 avril 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter de cette date, à l'activité suivante : hébergement. En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de LAVAL.

Pour avis, le gérant

**AGDM**  
Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €  
Siège social : 10 place de l'Eglise 53220 MONTAUDIN  
RCS LAVAL 831 700 000

Aux termes d'une décision Extraordinaire en date du 29 mars 2023, l'Associé Unique a décidé, après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes arrêtés au 30 septembre 2022 et desquels il ressort que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.  
Le dépôt légal de cette décision sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de LAVAL.

Pour avis, La gérance



### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **GARAGE HUCHEDE**

Forme : SARL  
Capital social : 7622 euros  
Siège social :  
216 rue de Bretagne  
53000 LAVAL  
393576152 RCS de LAVAL

Par décision du 27/04/2023, l'associé unique a décidé, à compter du 01/04/2023, le transfert du siège social à 11 rue du Mans, 53960 BONCHAMP-LES-LAVAL  
L'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence.  
Mention sera portée au RCS de LAVAL.



### RAPPEL - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAINE

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional de Normandie n° A-23-ENV-1, en date du 3 avril 2023 il sera procédé à l'organisation d'une enquête publique relative au renouvellement de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

**Du mardi 2 mai à 10h au vendredi 9 juin à 17h**

Le projet de Charte du Parc naturel régional Normandie-Maine détermine pour le territoire du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants.

Cette enquête se déroule sur les communes du périmètre du projet de Parc naturel régional Normandie-Maine suivantes :

**Département de la Manche :**  
Barenton, Ger, Mortain-Bocage, Saint-Cyr-du-Bailleul, Saint-Georges-de-Rouelley,

**Département de la Mayenne :**  
Ambrières-les-Vallées, Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Couptrain, Gesvres, La Pallu, Lassay-les-Châteaux, Le Housseau-Bretignolles, Lignéres-Orgères, Neuilly-le-Vendin, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Ravigny, Rennes-en-Grenouilles, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Cyr-en-Pail, Saint-Pierre-des-Nids, Sainte-Marie-du-Bois, Thubœuf, Villepail, Vimartin-sur-Orthe,

**Département de l'Orne :**  
Aunay-les-Bois, Avrilly, Bagnoles-de-l'Orne-Normandie, Beauvain, Boischamp-pré, Boitron, Bursard, Carrouges, Céaucé, Chahains, Champsecret, Ciral, Colombiers, Coulonges-sur-Sarthe, Cuissai, Domfront-en-Poiraise, Dompierre, Ecouvès, Essay, Francheville, Gandelain, Hauteville, Héloup, Joué-du-Bois, Juvigny-Val-d'Andaine, La Bellière, La Chapelle-près-Sées, La Chaux, La Coulonche, La Ferrière-aux-étangs, La Ferrière-Béchet, La Ferrière-Bochard, La Ferté-Macé, La Lande-de-Goulit, La Motte Fouquet, La Roche-Mabile, Lalacelle, Laleu, Larré, Le Bouillon, Le Cercueil, Le Champ-de-la-Pierre, Le Ménil-Brouët, Le Ménil-Scelleur, Les Monts d'Andaine, Les Ventes-de-Bourse, Lonlay-l'Abbaye, L'Orée d'Ecouvès, Magny-le-Désert, Mantilly, Marchemaisons, Méhoudin, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Mortrée, Neauphe-sous-Essai, Neuilly-le-Bisson, Pacé, Passais Villages, Perrou, Rives d'Andaine, Ruperroux, Saint-Aubin-d'Appenai, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice-en-Passais, Saint-Céneri-le-Gèreil, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Ellier-les-Bois, Sainte-Marguerite-de-Carrouges, Sainte-Marie-la-Robert, Saint-Fraimbault, Saint-Gervais-du-Perron, Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Julien-sur-Sarthe, Saint-Léger-sur-Sarthe, Saint-Mars-d'Egrenne, Saint-Martin-des-Landes, Saint-Martin-l'Aiguillon, Saint-Nicolas-des-Bois, Saint-Ouen-le-Brisoult, Saint-Patrice-du-Désert, Saint-Roch-sur-Egrenne, Saint-Sauveur-de-Carrouges, Sées, Tanville, Tessé-Froulay, Torchamp, Rânes, Le Mêle-sur-Sarthe,

**Département de la Sarthe :**  
Aillières-Beauvoir, Ancinnes, Assé-le-Boisne, Bourg-le-Roi, Chenay, Crissé, Douillet-le-Joly, Le Grez, Les Aulneaux, Livet-en-Saosnois, Louzes, Mont-Saint-Jean, Moulins-le-Carbonnel, Neufchâtel-en-Saosnois, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Longis, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Rémy-du-Val, Sillé-le-Guillaume, Sougé-le-Ganelon, Villaines-la-Carelle, Villeneuve-en-Perseigne.

Le siège de l'enquête publique, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée, est fixé à la Maison du Parc naturel régional Normandie-Maine, sis Le Chapitre, CS 80005, 61 320 Carrouges Cedex.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Caen en date du 10 février 2023, est composée des membres suivants M. Marcel VASSELIN (Président), M. Jean-Claude THOMAS (titulaire) et M. Gérard FUSEAU (titulaire).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement. La liste des pièces constitutives du dossier est détaillée dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'environnement, les maires de chacune des communes du territoire ont été informés des adresses des sites internet où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargé. En complément, et à la demande expresse de ces communes, un exemplaire du dossier peut être adressé sous format numérique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/pnr-normandie-maine> du **mardi 2 mai 2023 à 10h au vendredi 9 juin à 17h**.

Ces observations pourront être consultées par toute personne sur tout poste informatique à partir du site internet du registre dématérialisé également accessible à partir des sites internet du Conseil Régional de NORMANDIE (<https://www.normandie.fr/parcs-naturels-regionaux#enquete>) du Conseil Régional des Pays de la Loire (<https://www.paysdelaloire.fr/pnr-normandie-maine>) du Parc naturel régional NORMANDIE-MAINE (<https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/enquete-publique.html>).

Par courrier adressé à « Monsieur le Président de la Commission d'enquête du Projet de charte révisée du Parc naturel régional NORMANDIE-MAINE » sis Le Chapitre, CS 80005, 61 320 Carrouges Cedex, du **mardi 2 mai à 10h au vendredi 9 juin à 17h** (cachet de la poste faisant foi) ou par voie numérique à l'adresse [pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr](mailto:pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr).

Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional NORMANDIE-MAINE, sis Le Chapitre, CS 80005, 61 320 Carrouges Cedex, où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier, sur feuillets non mobiles cotés et paraplés par un membre de la commission d'enquête mais également un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.

Dans les lieux et aux jours et horaires ci-dessous où seront mis à disposition du public un dossier d'enquête publique et un registre, tous deux en version papier :

**Maison du Parc naturel régional Normandie-MAINE** - Le Chapitre - 61320 CARROUGES, du lundi au dimanche de 10h à 18h  
Permanences : mardi 2 mai 2023 : 10h à 13h, samedi 27 mai 2023 : 14h à 17h, vendredi 9 juin 2023 : 14h à 17h

**Mairie de MORTAIN-BOCAGE** - Rue du XIIème Arrondissement - BP 7 MORTAIN - 50140 MORTAIN-BOCAGE, lundi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h, du mardi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-16h30  
Permanences : mardi 9 mai 2023 : 9h à 12h, mercredi 31 mai 2023 : 8h30 à 11h30

**Mairie de PASSAIS** - 2 Place des Justes PASSAIS LA CONCEPTION - 61350 PASSAIS-VILLAGES, du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h, le vendredi : 8h30-12h / 14h-16h30  
Permanences : mardi 9 mai 2023 : 14h à 17h, vendredi 2 juin 2023 : 14h à 17h

**Mairie de DOMFRONT-EN-POIRAIE** - Place de la Roirie - BP 59 DOMFRONT - 61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE, du lundi au jeudi : 8h45-12h30 / 13h30-16h45, le vendredi : 8h45-12h / 13h30-16h45  
Permanences : mardi 23 mai 2023 : 13h30 à 16h30, vendredi 2 juin 2023 : 9h à 12h

**Mairie de LA FERTE-MACE** - Place de la République - 61600 LA FERTE MACE, du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

**Mairie de BAGNOLES-DE-L'ORNE - NORMANDIE** - Château Hôtel de Ville - All. Aloïs Monnet - 61140 BAGNOLES-DE-L'ORNE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h, les 1<sup>er</sup> samedi du mois : 9h-12h30  
Permanences : mercredi 24 mai 2023 : 9h30 à 12h30, mercredi 31 mai 2023 : 14h à 17h

**Mairie de SEES** - Pl. du Général de Gaulle - BP 36 - 61500 SEES, du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30, le samedi : 9h-12h  
Permanences : mercredi 17 mai 2023 : 14h à 17h, samedi 3 juin 2023 : 9h à 12h

**Mairie de LE MELE-SUR-SARTHE** - 21 rue de Libcany - 53110 LE MELE-SUR-SARTHE, du lundi au mercredi : 8h30-12h15, le jeudi : 8h30-12h15 / 17h-19h, le vendredi : 9h-12h15  
Permanences : jeudi 25 mai 2023 : 9h à 12h, mardi 6 juin 2023 : 9h à 12h

**Mairie de LASSAY-LES-CHATEAUX** - 18 place du 8 mai 1945 - BP 18b - 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX, du lundi au mercredi et vendredi : 8h30-12h / 14h-17h, le jeudi : 8h30-12h, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois : 8h30-12h

**Mairie d'AMBRIERES-LES-VALLEES** - 6 Pl. du Château - 53300 AMBRIERES-LES-VALLEES, le lundi : 13h30-17h, du mardi au vendredi : 8h45-12h / 13h30-17h  
Permanences : vendredi 5 mai 2023 : 14h à 17h, mardi 30 mai 2023 : 14h à 17h

**Mairie de PRE-EN-PAIL-SAINTE-SAMSON** - 2 place de la République - PRE-EN-PAIL - 53 140 PRE-EN-PAIL-SAINTE-SAMSON, du lundi au vendredi : 8h30-12h15 / 15h-17h30 ; Le samedi : 10h-12h

**Mairie de SAINT-PIERRE-DES-NIDS** - 21 Rue du Dr Poirrier - 53370 SAINT-PIERRE-DES-NIDS, du lundi au mercredi et le vendredi : 9h-12h / 15h-17h, le jeudi : 15h-18h  
Permanences : lundi 15 mai 2023 : 9h à 12h, Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 : 15h à 18h

**Mairie de SOUGE-LE-GANELON** - 4 Pl. de l'Église - 72130 SOUGE-LE-GANELON, lundi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h, mardi, vendredi et samedi : 9h-12h

**Mairie de SILLE-LE-GUILLAUME** - Place de la Résistance - BP 41 - 72140 SILLE-LE-GUILLAUME, du lundi au mercredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30, le jeudi : 8h30-12h30, le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30  
Permanences : lundi 15 mai 2023 : 14h30 à 17h30, jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 : 9h30 à 12h30

**Mairie de VILLENEUVE EN PERSEIGNE** - 16 rue de la Forêt de Perseigne La Fresnaye sur Chéduet - 72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE, lundi : 9h-12h ; Mardi : 9h-12h / 13h-18h, mercredi : 9h-12h / 13h-17h30, jeudi et vendredi : 9h-12h / 13h-17h  
Permanences : jeudi 25 mai 2023 : 14h à 17h, mardi 6 juin 2023 : 14h à 17h

**Mairie de NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS** - 3 Pl. Maxime Boisseau - 72600 NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS, lundi : 14h-17h ; mardi et mercredi : 14h-18h ; jeudi : 9h-12h

Au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin de présenter le dossier et de recevoir les observations du public sur le projet de Charte du Parc aux jours et horaires ci-dessus.

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par un membre de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête ainsi qu'au registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Par ailleurs, pour une information complète du public, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Normandie à l'adresse suivante : Abbaye-aux-dames, Place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 CAEN Cedex1, par mail à l'adresse [pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr](mailto:pnr-normandie-maine@mail.registre-numerique.fr) ou par téléphone au 02 31 06 96 25.

### OBJET SOCIAL + TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **LE SHELBI**  
Forme : SARL  
Au capital de 3000 euros  
Siège social : LA BOULIERE, 53370 GESVRES  
949 752 612 RCS de LAVAL

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2023, l'associé unique a décidé à la suite de la prise d'activité de la société de modifier l'article 2-objet social à compter du 01/04/2023 comme suit : La Société a pour objet: Café, bar et toutes activités connexes et annexes s'y rattachant, Traitement-Préparation et / ou vente de plats à emporter et à consommer sur place et toutes activités s'y reportant directement ou indirectement. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acqui-

sition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. L'associé unique décide de transférer le siège social à 10, rue de l'Hôtel du Cheval Blanc -53370 GESVRES à compter du 01/04/2023. L'article 4 du siège social des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Laval.

Pour avis, le gérant

## Pour vos annonces légales

UN N° DE TÉLÉPHONE GRATUIT  
08 05 29 36 36

UN MAIL UNIQUE  
[AJL@EDITOUEST.FR](mailto:AJL@EDITOUEST.FR)

